



Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2024

Président de séance : Mr BESANÇON Laurent, Maire

Conseillers présents : (6) : Mrs BESANÇON Laurent, CHAMBARD Denis, CHAMBARD Hervé, CHEVASSUS Patrice, DUC Pierre et GENTAS Dominique.

Conseiller(e)s excusé(e)s (5) : Mmes GRILLOT Isabelle et JEANDOT Julie, Mrs DANJEAN Pierre, DUPAS Jean Pierre et MOUREZ Jean Christophe.

Pouvoir (2) : Mr DUPAS Jean Pierre donne pouvoir à Mr DUC Pierre.
Mr MOUREZ Jean-Christophe donne pouvoir à Mr BESANÇON Laurent.

Votants : 8

Mr le Président constate que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Mr DUC Pierre

Début de séance : 18 h 30

* Le compte-rendu du Conseil Municipal (CM) du 11 mars 2024 est approuvé à l'unanimité des élus. Mrs le Maire et le Secrétaire signent le registre et archivent le procès-verbal.

1- Délibération : Fixation du taux des trois impôts directs locaux.

Au niveau national, la base pour le calcul des trois impôts directs locaux augmentera de 3,9 %.

Au niveau communautaire (CCBHS), l'augmentation sera de 25% (soit 1 point sur le foncier bâti).

► Pour l'année 2024, l'unanimité des membres présents maintient et vote les taux pour la part communale à 41,01% pour la taxe sur le foncier bâti, 32,76% pour la taxe sur le foncier non bâti et 8,50% pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et des logements de vacances.

2- Modification du schéma communal de défense contre l'incendie.

Mr le Maire informe le Conseil Municipal du changement de consigne du SDIS : le puisage dans la Seille n'est plus autorisé, ce qui implique des modifications au niveau du schéma communal de défense contre l'incendie aux lieux-dits Grande Chenevrière, route de Nevy et sous les Vignes.

Le SIDEK, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la révision du schéma communal de défense contre l'incendie, propose la mise en place de citerne de 120 m³ avec aire d'aspiration dans chacun de ces trois sites.

Après débat, les élus demandent au SIDEC de poursuivre l'étude de ce schéma, en chiffrant pour le lieu-dit Grande Chenevrière la possibilité d'une citerne enterrée, et pour les lieux-dits route de Nevy et sous les Vignes d'une citerne unique, située à mi-chemin entre les deux lieux-dits.

Lieux-dits Grange Queillat – Chaumoises Martin : Pas de modification, voir procès-verbal du 12 décembre 2023.

Le financement intercommunal prévu (en fonction des volumes et statuts des bâtiments à protéger) est : 75 % pour Blois sur Seille et 25 % pour la Marre. Les travaux sont susceptibles d'être réalisés en 2025.

3- Urbanisme : projet de vente de parcelles au Chaumoises Boivin

Le Conseil Municipal se prononce sur la viabilisation des deux parcelles cadastrées « Blois sur Seille, section ZB, n° parcelle 113, lieu-dit Chaumoises Boivin » et vote à l'unanimité la viabilisation de ces deux parcelles pour le raccordement en eau.

Un devis a été demandé à l'entreprise Outhier pour ce projet d'aménagement.

Le prix de vente de ces deux parcelles sera abordé lors d'un prochain Conseil.

4- Commissions CCBHS : informations des délégués

Mr le Maire fait un résumé de la réunion communautaire du 28 mars :

- Augmentation d'un point du taux d'imposition sur le foncier bâti, pour équilibrer le budget 2024.
- Un emprunt va être contracté, pour le financement de l'acquisition et de la réalisation de travaux d'aménagement des locaux de la CCBHS à Bletterans. Le projet est de regrouper tout le personnel sur un même site et de réduire à moyen terme les coûts de fonctionnement qui en découlent.
- Il a été demandé à toutes les commissions de revoir leur budget à la baisse.
- Dorénavant les projets d'investissement devront être raisonnés en s'assurant que les futurs frais de fonctionnement prévisibles soient limités et maîtrisables. Ils devront être profitables à la population.

5- Questions diverses :

5-1 : Mr Chevassus Patrice présente les « Jeudis de pays » programmés pour la deuxième année par la CCBHS en lien avec l'Office du tourisme. Du 9 mai au 29 août, tous les jeudis soir sera organisé dans un village différent, un marché des producteurs et artisans locaux. Le but est de faire connaître son village.

Gratuité pour le village qui accueille.

L'inscription pour 2024 est close. Pour information, un marché des « Jeudis de pays » aura lieu à La Marre le jeudi 16 mai.

Mr le Maire met au vote le Conseil pour une inscription de Blois sur Seille aux « Jeudis de pays » pour l'année 2025 : 7 voix pour et une voix contre.

► Blois sur Seille posera sa candidature pour 2025.

5-2 : Mr le Maire a pris un arrêté municipal du mardi 2 avril à 8h au mercredi 3 avril 2024 à 18h, pour interdire la circulation rue du Chalet : présence d'échafaudage au bord d'une maison en travaux.

5-3 : Mr le Maire a pris un arrêté municipal, interdisant la circulation dans les deux sens, sur la voirie communale VC n°4 dite « Mont du Chaumoises Boivin » du lundi 8 avril à 8h au vendredi 12 avril 2024, 18h00.

Ceci pour permettre à l'entreprise Outhier d'effectuer le dérasement de la route du Mont du Chaumoises.

5-4 : Le Tour cycliste Du Jura (TDJ) traversera le village le samedi 13 avril. La caravane passera à 11h05 et les coureurs à 11h40.

Le grand prix de la montagne sera décerné au Chaumoises Boivin, au niveau de l'aire de pique-nique. Mr le Maire a pris un arrêté municipal, interdisant la circulation dans les deux sens, sur la voirie communale VC n°4 dite « Mont du Chaumoises Boivin » le jour de l'épreuve entre 10h30 et 12h.

Fin de séance : 20H30.

Mr DUC Pierre



Secrétaire

Mr BESANÇON Laurent



Maire